

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2017/015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 29 JUIN 2017

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : HONORAT Guy – PECOULT Jocelyn - DEVINE Marc
Excusé : PONCET Norbert— PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : LIENS Charles - OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : demande de subvention complémentaire – modernisation des irrigations – quartier Bel Air – commune des Taillades - tranche 3

=====

LE SYNDICAT :

Le Président expose aux membres présents la nécessité de réaliser une demande de subvention complémentaire pour la tranche 3 des travaux de modernisation des irrigations, quartier Bel Air sur la Commune de Taillades, inscrits au contrat de canal du Cabedan Neuf.

En effet, le montant prévisionnel des travaux était de 122 008,23 € HT et le montant du marché de travaux de 160 971.55 € HT. Il convient de faire une demande d'aide complémentaire de 38 963.32 € HT selon le financement est le suivant :

- | | |
|--|---------------------|
| - Agence de l'Eau RM et C : 50 % | soit 19 841.56 € HT |
| - Région PACA : 15 % | soit 5 844.50 € HT |
| - Conseil Départemental de Vaucluse : 15 % | soit 5 844.50 € HT |
| - Auto financement Cabedan Neuf : 20 % | soit 7 792.66 € HT |

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la demande d'aide complémentaire pour les travaux de modernisation des irrigations, quartier Bel Air, tranche 3, commune de Taillades, pour un montant de 38 963.32 € HT et le plan de financement associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20170629-2017-015-DE

Le Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 06/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Mr DOMINIQUE Pierre

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Perusier
84300 LES TAILLADES